

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 19 mai 2020 à compter de 15 h 30 par vidéoconférence, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

2020-R-AG110

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 21 avril 2020

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activités mensuel de la préfète – Période du 16 avril au 12 mai 2020

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport annuel 2019 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Le rapport annuel 2019 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est déposé aux membres du Conseil, tous sont invités à en prendre connaissance. Le rapport sera diffusé sur le site web de la MRC et transmis à ses différents partenaires.

Madame la préfète Chantal Lamarche félicite l'équipe de la MRC pour le travail réalisé en 2019, dont les principales actions se retrouvent dans ce rapport.

2020-R-AG111

Octroi de contrat – Travaux d'aménagement extérieur au siège social de la MRC (réfection du trottoir)

Considérant la recherche de prix réalisée en mars 2020 auprès de six (6) fournisseurs locaux pour des travaux d'aménagement extérieur au siège social de la MRC (réfection du trottoir), suite à la confection d'un devis par le Service de génie municipal de la MRC;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit celle de *Les Constructions Marc Martin (9060-5056 Québec inc.)*, au coût de 13 840 \$ (avant taxes), laquelle a été trouvée conforme.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un contrat à Les Constructions Marc Martin (9060-5056 Québec inc.), au coût de 13 840 \$ avant taxes pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur au siège social de la MRC (réfection du trottoir), à même le Fonds de roulement, aux conditions soumises, et autorise la directrice générale à signer tout document relatif à cet octroi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONSEIL

2020-R-AG112

Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)

Monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-R-AG113 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 22 avril au 19 mai 2020

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 22 avril au 19 mai 2020, totalisant un montant de 160 960,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-R-AG114 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 22 avril au 19 mai 2020

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 22 avril au 19 mai 2020, totalisant un montant de 327 204,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-R-AG115 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 mai 2020

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 mai 2020 totalisant un montant de 240 505,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-R-AG116 Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 19 mai 2020

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs TNO au 19 mai 2020 totalisant un montant de 15 352,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport financier de l'exercice 2019 de la MRC

Dépôt du rapport financier de l'exercice 2019 de la MRC, lequel est présenté par Mme Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles.

2020-R-AG117 Ajournement de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'ajourner la présente séance à 15 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG118 Reprise de la séance

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de reprendre la présente séance à 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Bastien se joint par téléphone à la séance à 16 h 00, suite à un problème technique l'ayant empêché de se joindre à la séance par vidéoconférence à son ouverture.

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport financier de l'exercice 2019 des TNO

Dépôt du rapport financier de l'exercice 2019 des TNO de la MRC, lequel est présenté par Mme Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles.

Madame la conseillère Francine Fortin remercie l'équipe de l'administration pour la préparation et le dépôt des rapports financiers.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2020-R-AG119

Entérinement – Embauche d'un opérateur au service de l'environnement de la MRC (Centre de transfert et Écocentre)

Considérant l'affichage d'un poste saisonnier d'opérateur au Centre de transfert et Écocentre, le titulaire de ce poste ayant récemment été doté à un poste annuel;

Considérant le processus de sélection réalisé suite à l'affichage du poste et la recommandation dudit comité.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de Monsieur Dany Fortin Lyrette au poste d'opérateur saisonnier au service de l'environnement de la MRC (Centre de transfert et Écocentre), suite au processus de sélection réalisé et conformément aux conditions de travail prévues à la Convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG120

Entérinement – Embauche d'un opérateur au service de l'environnement de la MRC (Centre de traitement des boues de fosses septiques)

Considérant l'affichage d'un poste saisonnier d'opérateur au Centre de traitement des boues de fosses septiques, le titulaire de ce poste ayant récemment été doté à un poste de gestionnaire;

Considérant le processus de sélection réalisé suite à l'affichage du poste et la recommandation dudit comité.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de Monsieur Eric Moore au poste d'opérateur saisonnier au service de l'environnement de la MRC (Centre de traitement des boues de fosses septiques), suite au processus de sélection réalisé et conformément aux conditions de travail prévues à la Convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG121

Entérinement – Nomination de monsieur Eric Hamilton au poste d'opérateur au service de l'environnement de la MRC (Centre de transfert et Écocentre)

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la nomination de monsieur Eric Hamilton au poste d'opérateur au service de l'environnement (Centre de

transfert et Écocentre de la MRC), suite à l'affichage interne réalisé et conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2020-R-AG122

Autorisation – Prolongation du contrat 170510 « Services de valorisation ou d'élimination de débris de construction, rénovation et démolition »

Considérant que le contrat 170510 « Services de valorisation ou d'élimination de débris de construction, rénovation et démolition » intervenu avec Services Matrec inc. vient à échéance le 31 mai 2020;

Considérant les retards occasionnés, notamment par le contexte actuel de Pandémie, pour le lancement d'un nouvel appel d'offres dans ce dossier;

Considérant que dans l'attente de l'octroi d'un nouveau contrat, prévu en juin 2020, le contrat 170510 pourrait être prolongé;

Considérant que Services Matrec inc. accepte de renouveler le contrat 1705010 pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 30 juin 2020, aux prix et conditions actuellement en vigueur (58,24 \$/tonne plus l'indexation de la redevance à l'élimination);

Considérant la recommandation du comité de l'environnement en ce sens lors de sa rencontre du 7 mai 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la prolongation du contrat 170510 « Services de valorisation ou d'élimination de débris de construction, rénovation et démolition » jusqu'au 30 juin 2020, aux prix et conditions actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Note au procès-verbal – Information – Adoption du second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau du 16 juin 2020

Conformément aux travaux réalisés par les membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC, Mme la préfète Chantal Lamarche confirme aux membres que le second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 16 juin 2020, pour adoption.

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Bastien se retire de la séance à 16 h 06.

2020-R-AG123

Demande de modification législative au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Loi sur les mines

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est responsable de la gestion du sable et du gravier sur son territoire en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état intervenue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Considérant la résolution 2019-R-AG035 confirmant le renouvellement de ladite entente;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la MRC a comme responsabilité d'autoriser le renouvellement des baux non exclusif (BNE), qui permettent le prélèvement de substances minérales;

Considérant que les conditions de renouvellement des BNE sont énumérées dans la Loi sur les mines.;

Considérant que les municipalités locales dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doivent, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, se constituer un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que ce fond réservé est constitué des redevances perçues par la municipalité aux exploitants de ces carrières ou sablières;

Considérant que le paiement des redevances n'est pas une condition au renouvellement du BNE;

Considérant la nécessité d'arrimer les différentes lois et règlements afin de gérer avec efficacité le territoire;

Considérant la recommandation du comité d'aménagement et de développement de la MRCVG lors de sa rencontre du 5 mai 2020

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de présenter une demande de modification législative à l'Assemblée nationale afin que la Loi sur les mines soit modifiée pour y intégrer le paiement de droits aux municipalités pour le transport de sable et gravier comme condition de renouvellement d'un bail non exclusif.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Bastien réintègre la séance à 16 h 06.

2020-R-AG124

Demande de modification règlementaire présentée à la municipalité de Low – Autorisation d'implantation d'un bureau d'accueil touristique

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille actuellement à l'élaboration du projet de Route touristique sur son territoire;

Considérant la résolution 2019-R-AG247 confirmant l'engagement du Conseil de la MRC à poursuivre le développement de kiosques touristiques sur son territoire;

Considérant les sommes investies par le Conseil de la MRC au cours des dernières années afin de promouvoir le développement touristique de la région;

Considérant que la MRC a acquis l'immeuble situé au 292 Route 105 en vue d'y implanter un bureau d'accueil touristique (résolution 2020-R-AG023), cet immeuble étant situé aux abords de la future Route touristique et du Parc linéaire;

Considérant la nécessité d'apporter une modification au règlement de zonage de la municipalité de Low afin de rendre le projet conforme;

Considérant la recommandation des membres du CAD à l'occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer les démarches qui devront être entreprises par le service de la gestion du territoire de la MRC pour demander une modification règlementaire à la municipalité de Low en vue d'autoriser l'implantation d'un bureau d'accueil touristique dans cette municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l'ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique Itée;

Considérant qu'aux termes de l'article 5 dudit bail, la MRCVG « *ne peut occuper, aménager ou utiliser le terrain qu'aux fins d'y développer et d'y exploiter de façon continue le complexe récréotouristique dans le but de permettre l'exercice d'activités de loisir, de plein air et de sports, notamment la motoneige, la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond, tel que défini dans le programme d'aménagement prévu* »;

Considérant qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRCVG a déterminé, sur l'immeuble visé par le bail, l'emplacement d'un parc régional linéaire décrété par son règlement 2014-262 et dont les activités sont régies par son règlement 2013-256 permettant la pratique de la randonnée pédestre et à vélo en période estivale (de mi-avril à mi-novembre) et la randonnée à motoneige en hiver, pour certains emplacements;

Considérant que trois saisons sur quatre, le parc régional linéaire consiste essentiellement en un sentier pédestre et cyclable connu sous le nom de *Véloroute des Draveurs* qui s'étire présentement sur environ soixante-douze (72) kilomètres à travers le centre et le sud du territoire municipalisé de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'une recherche de prix doit être lancée afin de déléguer la gestion de la patrouille œuvrant sur la Véloroute des Draveurs qui mènera à un sentiment de sécurité et une expérience plus optimale pour les utilisateurs de l'infrastructure;

Considérant que le nombre d'heures de patrouille prévu à cette recherche de prix sera augmenté afin de répondre aux obligations de la MRC eu égard à la COVID;

Considérant suite à la recherche de prix qui sera réalisée, un contrat pourra être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme afin que la patrouille puisse débiter selon l'échéancier prévu, pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à octroyer le contrat 200601 « Gestion de la patrouille – Véloroute des Draveurs » au plus bas soumissionnaire conforme, suite à la recherche de prix qui sera réalisée, pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant la demande de financement présentée par le PERO pour l'organisation du « Défi Coureur des bois » pour un montant de 2 000 \$;

Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC;

Considérant que des modifications devront possiblement être apportées au projet afin de répondre aux consignes gouvernementales en vigueur pour la COVID;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 5 mai 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au PERO pour l'organisation du « Défi Coureur des bois », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC ainsi que des consignes gouvernementales en vigueur pour la COVID.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant la *Politique événements et festivals* adoptée par le Conseil de la MRCVG, afin de favoriser l'émergence, le développement et la consolidation d'événements et de festivals;

Considérant la décision du Conseil de la MRC, en février 2019 (2019-R-AG054), de mettre en place des dates de dépôt de projets au Fonds événementiel de la MRC et d'ajouter une condition relative au respect de critères écoresponsables pour l'admissibilité des projets;

Considérant que suivant cette décision, un appel à projets a été lancé pour la saison estivale 2020, avant l'annonce d'une pandémie;

Considérant que la majorité des festivals et événements prévus à l'été 2020 ont été ou seront annulés, en raison des consignes gouvernementales relatives à la COVID-19, à l'exception d'un événement (2 000 \$) et d'un concours (1 650 \$);

Considérant que les sommes résiduelles prévues à l'appel de projets pour la saison estivale 2020 pourraient être reportées à la saison estivale 2021, afin de permettre une relance des activités sur le territoire de la MRC;

Considérant la recommandation des membres du CAD à l'occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de reporter les sommes résiduelles de l'appel à projets prévu à la Politique événements et festivals pour la saison estivale 2020 au budget prévu pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modifiée par
2020-R-AG167
16 juin 2020

Considérant la résolution 2020-R-AG080 autorisant le lancement d'un appel de projets en culture et la formation d'un comité de sélection, dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

Considérant que suite à l'appel de projets réalisé, les membres du comité de sélection ont procédé à l'évaluation de ceux-ci;

Considérant la liste suivante des projets priorisés, sous réserve de certaines conditions recommandées par le comité de sélection et du respect des consignes gouvernementales relatives à la COVID-19 :

Titre du projet et promoteur	Montant recommandé
Journées de la culture sur le territoire de la MRCVG	2 000,00 \$ (ajout au budget initial)
Municipalité de Bouchette – Les mariés en vedette à la petite école de rang	1 000,00 \$
Ville de Gracefield – Projection cinématographique	1 000,00 \$
Association culturelle de Low – Journée de la culture	1 000,00 \$
Presbytère de Blue Sea – Précaire/Paradis	1 000,00 \$
Municipalité de Délage – Journée de la culture	1 000,00 \$
Bibliothèque JR L'Heureux – Soirée culturelle avec Michel Faubert	1 000,00 \$
	8 000,00 \$

Considérant la recommandation présentée par le comité de sélection ainsi que par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020 pour le financement des projets en culture.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau approuve la liste de projets priorisés par le comité de sélection dans le cadre de l'appel de projets en

culture, en respect des conditions recommandées, et autorise la préfète et la directrice générale de la MRC à signer tout document relatif à cet appel de projets avec les organismes bénéficiaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG129

Financement en vertu de la Politique événements et festivals – Concours « Ensemble même de chez soi »

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'un versement de 1 650 \$, à même les sommes prévues à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, pour la réalisation du concours « Ensemble même de chez soi », lancé par la MRC à l'intention des organismes de sport, loisir et culture pour dynamiser le milieu pendant le confinement obligé par la COVID-19, le tout tel que recommandé par les membres du CAD à l'occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG130

Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Adoption des priorités d'intervention 2020-2021

Considérant l'Entente relative aux Régions et Ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit à son article 13.1 que la MRC doit adopter annuellement des priorités d'intervention, pour dépôt sur son site Web et transmission au MAMH;

Considérant qu'en respect de l'Entente, la MRC a déterminé des priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 afin d'orienter ses actions et le financement de projets portés par des promoteurs du territoire;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les priorités d'intervention établies pour 2020-2021 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG131

Autorisation – Prolongation de l'entente intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (anciennement Immigration, Diversité et Inclusion) – Programme Mobilisation-Diversité

Considérant la résolution 2019-R-AG123 adoptée par le Conseil de la MRC, autorisant la signature d'une entente entre la MRC et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité;

Considérant que cette entente devait initialement prendre fin le 31 mars 2020;

Considérant qu'en raison de la situation actuelle (pandémie), le responsable de la gestion de l'entente au ministère a fortement suggéré de prolonger jusqu'au 31 octobre 2020 l'échéance de cette entente;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser la prolongation de l'entente jusqu'au 31 octobre 2020 lors de la rencontre tenue le 5 mai 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la prolongation de l'entente intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité, jusqu'au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Modifiée par
2020-R-AG168
16 juin 2020**

2020-R-AG132

Appui à la candidature de M. Charles-Antoine Besner à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d’administration du Collectif régional en formation agricole de l’Outaouais

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’appuyer la candidature de M. Charles-Antoine Besner à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d’administration du Collectif régional en formation agricole de l’Outaouais, tel que recommandé par les membres du CAD à l’occasion de la rencontre tenue le 5 mai 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2020-R-AG133

Appui au projet du Marché de l’Outaouais « Une nouvelle place de marché encore mieux connectée en Outaouais – étude des possibilités »

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à transmettre une lettre d’appui au projet « Une nouvelle place de marché encore mieux connectée en Outaouais – étude des possibilités » présenté par le Marché de l’Outaouais, conditionnellement à l’inclusion des cinq territoires de l’Outaouais à ce projet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune question sur la correspondance.

VARIA POUR INFORMATION

Monsieur le conseiller Alphée Moreau demande si un suivi du dossier de la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau sera réalisé. Madame la Préfète informe les membres que ce sujet sera discuté au prochain comité d’Aménagement et Développement de la MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-R-AG134

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h 14.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.